

Conseil Municipal du	12 février 2024
----------------------	-----------------

à	18h00
---	-------

N°ordre	34
N° identifiant	2024-0031

Titre	Tarification participants Rencontres nationales de l'éducation populaire (RNEP)
-------	---

Rapporteur(s)	Mme Alexandra BESNARD
Date de la convocation	31/01/2024

Président de séance	Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance	Coralie BREUILLÉ-JEAN

PJ.	
-----	--

Membres en exercice	53	
Quorum	27	

Présents	38	Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD Adjoint M. Frankie ANGEBAULT - Mme Lisa BELLUCO - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - Mme Julie FONTAINE - M. Bouziane FOURKA - M. Aloïs GABORIT - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Solange LAOUDJAMAÏ - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - Mme Myriam MARCIL - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Claude THIBAUT Conseillers municipaux
----------	----	---

Absents	4	Mme Béatrice BEJANIN - M. Alain CLAEYS - Mme Carine GILLES - Mme Monique HERNANDEZ Conseillers municipaux
---------	---	---

Mandats	11	Mandants	Mandataires
		Mme Samira BARRO-KONATÉ Mme Isabelle CHÉDANEAU M. Rafael DOS SANTOS CRUZ Mme Alexandra DUVAL M. Jean-Louis FOURCAUD M. Didier LONGUEVILLE M. Amir MISTRIH Mme Chantal NOCQUET M. Kentin PLINGUET Mme Sylvie SAP Mme Lucile VALLET	Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN M. Anthony BROTTIER Mme Hélène PAUMIER Mme Julie FONTAINE M. Robert ROCHAUD Mme Solange LAOUDJAMAÏ M. Théo SAGET M. Stéphane ALLOUCH M. Laurent LUCAUD M. Pierre-Étienne ROUET M. François BLANCHARD
Observations	L'ordre des délibérations est le suivant : 1 à 42 Départs de Carine GILLES et de Monique HERNANDEZ. Est sortie Julie REYNARD.		

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Droits aux vacances et aux loisirs
------------------	---

La seconde édition des Rencontres nationales de l'éducation populaire aura lieu à Poitiers du jeudi 30 mai au samedi 1^{er} juin 2024 et s'articulera autour de la problématique suivante : « Quartiers populaires, territoires ruraux, territoires ultra-marins... : comment lutter contre le recul de l'accès aux droits et la désertification éducative, culturelle et sportive ? ».

Afin de répondre à cette question, le programme se déclinera autour de deux grandes thématiques :

1. l'accès aux droits de participation, aux loisirs, au sport, à la culture, etc. comme vecteur de citoyenneté sur les territoires. Comment rendre effectif cet accès aux droits, par le biais de l'éducation populaire, pour permettre l'émancipation de toutes et tous
2. le temps libéré. Cette thématique doit permettre d'interroger les différents temps libérés et les temps contraints voire subits sur les territoires et la notion de conciliation de ces temps (école-travail/temps libres/temps familiaux, etc.).

Les rencontres se dérouleront au Théâtre auditorium de Poitiers (Tap) et s'ouvriront sur une formation croisée à destination des élus et agents de collectivités, bénévoles et salariés associatifs. Cette formation s'adressera à une quarantaine de personnes. Ensuite, du jeudi au samedi, l'organisation alternera entre ateliers à destination des participants, tables rondes et moment plus festifs (ciné-débat, village associatif, etc.) à destination du tout public.

Les rencontres doivent aboutir à la formalisation d'un atelier des lois permettant l'écriture d'un argumentaire et d'une proposition de loi permettant de renforcer l'éducation populaire et permettant surtout de lutter contre les inégalités d'accès aux droits.

Pour cette seconde édition des rencontres, il est proposé comme sur la précédente édition, une tarification en fonction des publics, à savoir :

- 150 € pour les élus et agents de collectivités
- 60 € pour les bénévoles et salariés des associations ou entreprises de l'économie sociale et solidaire
- La gratuité pour les publics universitaires et étudiants, dans une logique d'accès à l'éducation pour les filières spécifiques qui seront identifiées par les membres du comité de pilotage (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ), Institut universitaire de technologie (IUT) carrières sociales, Institut régional du travail social (IRTS), etc.).

Ce tarif donne accès à l'intégralité des différents temps des rencontres, du jeudi 30 mai au samedi 1^{er} juin 2024. Sont exonérées du paiement de l'inscription toutes les personnes participant activement à l'organisation et à l'animation de l'événement, soit :

- les partenaires des comités organisationnels
- les conférencières et conférenciers
- les participantes et participants à la table ronde
- les animatrices et animateurs des ateliers thématiques.

Les temps tout public donneront lieu à une tarification spécifique soit :

- un accès gratuit au temps de tables rondes et d'échanges
- une tarification symbolique de 5 € dans le cas de la programmation d'un spectacle.

Enfin, il est à noter que pour équilibrer le budget, la collectivité souhaite réaliser des demandes de subventions auprès de l'État, du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) et du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Crajep).

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de fixer les tarifs et leurs conditions d'application tels que définis ci-dessus**

- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet
- d'imputer les recettes :
 - o à l'article 706888 du budget Principal en ce qui concerne la participation des publics
 - o à l'article 75738 du budget Principal en ce qui concerne la subvention à recevoir de l'État
 - o à l'article 75738 du budget Principal en ce qui concerne la subvention à recevoir du Fonjep
 - o à l'article 75738 du budget Principal en ce qui concerne la subvention à recevoir du Crajep.

POUR	48		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	1	Mme Julie REYNARD.	Coralie BREUILLÉ-JEAN



RESULTAT DU VOTE	Adopté
------------------	--------

Mise en ligne le	16 février 2024		
Date de réception en préfecture	16 février 2024	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20240212-184894-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.6	Contributions budgétaires	